

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

**Délibération n° D-2024-2**

Budget Primitif - Budget de la régie à autonomie financière  
Énergies Renouvelables - Année 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 30/01/2024

Publication :  
le 09/02/2024

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget de la régie à autonomie financière Énergies Renouvelables - Année 2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 25 janvier 2024 ;

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2024 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Signé

**Florence VILLES**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

# Budget primitif 2024

Régie à autonomie financière Energies renouvelables



*Conseil Municipal du 5 février 2024*



# INTRODUCTION

## Présentation du budget primitif – Régie Energies renouvelables



### Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget de la régie Energies renouvelables

Le budget primitif 2024 de la régie à autonomie financière Energies renouvelables a pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autoriser l'ordonnateur à effectuer les opérations relatives à l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

Le Rapport de présentation du budget de la régie à autonomie financière Energies renouvelables :

- transcrit les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023 ;
- tient compte des réflexions exposées sur présentation de ce budget au Conseil d'exploitation qui a donné son avis sur ce budget le 25 janvier 2024.



### Plan de la présentation

1. Les grands équilibres
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

*Les premières installations (groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès ainsi que le CTM de la Chamoiserie) sont exploitées sur le modèle de la revente totale.*

*Le modèle de l'autoconsommation avec revente du surplus pour les prochaines installations est désormais l'option privilégiée car ce modèle permet de gagner en indépendance énergétique, de limiter les dépenses en électricité (baisse des dépenses de fonctionnement) dans une période où les coûts d'achat explosent et de produire de l'énergie localement.*

*C'est l'option prise pour les panneaux photovoltaïques posés sur le GS George SAND en 2023, panneaux qui n'entreront en production qu'en 2024*

# Les grands équilibres

En K€		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	35,00	35,30	0,30	100,9%
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	5,30	5,30	0,00	100,0%
	<i>Charges à caractère général</i>	3,30	3,30	0,00	100,0%
	<i>Impôt sur les sociétés</i>	2,00	2,00	0,00	100,0%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>29,70</b>	<b>30,00</b>	<b>0,30</b>	<b>101,0%</b>
D	Productions immobilisées	0,00	0,00	0,00	
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>29,70</b>	<b>30,00</b>	<b>0,30</b>	<b>101,01%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>29,70</b>	<b>30,00</b>	<b>0,30</b>	<b>101,01%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	
<b>I = G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>29,70</b>	<b>30,00</b>	<b>0,30</b>	<b>101,0%</b>
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	29,70	30,00	0,30	101,0%
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	0,00	0,00	
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-29,70</b>	<b>-30,00</b>	<b>-0,30</b>	<b>101,0%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	29,70	30,00	0,30	101,0%
<b>M = -L-I</b>	<b>Volume d'emprunt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

### *Les recettes d'exploitation (35,3 K€ - identiques à 2023)*

- ❖ **Le maintien des recettes annuelles** : constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques déjà exploités :

Sites	Recettes escomptées
GS Jean Zay	7 500 €
GS Pasteur	12 000 €
GS Jean Jaurès	10 500 €
CTM Chamoiserie	5 300 €
TOTAL	35 300 €

- ❖ **Une nouvelle recette à l'avenir** : En fonction du pourcentage d'autoconsommation des panneaux nouvellement installés sur la toiture de l'école George SAND, la vente d'électricité non consommée directement par la Ville générera de nouvelles recettes, notamment en période estivale. Le raccordement est prévu au début 2024. Cependant, la recette ne sera perçue qu'à partir de 2025.

### *Les dépenses d'exploitation (5,3 K€)*

- ❖ **Des charges à caractère général (3,3 K€)** :

Identiques à 2023, ces dépenses d'exploitation récurrentes permettent de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès aux réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations) ;

- ❖ **L'impôt sur les sociétés (2 K€)** :

L'IS est estimé au même niveau que pour 2023.

## Section d'investissement

*Les recettes d'investissement  
(Aucune)*

*Les dépenses d'investissement  
(30 k€)*

- ❖ Les panneaux photovoltaïques sur l'école George SAND sont installés.
- ❖ Le raccordement au réseau est prévu début 2024. La couverture minimale sera de 60 % du besoin d'électricité (hiver), 100 % aux saisons intermédiaires et revente du surplus au réseau en été.
- ❖ Actuellement, aucun projet d'installation de nouveaux panneaux n'est programmé. Néanmoins, il est inscrit 30 k€ en dépenses pour des projets nouveaux qui verraient le jour en cours d'année